

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le treizième jour du mois de décembre en l'an deux mille vingt-trois, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:30 heures.

Présents : **LE MAIRE:**  
Monsieur Stéphane Dion

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Mme Mylène Neault  
M. Marc-Olivier Habel  
Mme Mélanie Picard  
M. Alex Papineau  
Mme Sophie Côté  
Mme Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et greffier-trésorier : Monsieur Francis Matte

Présence de 3 citoyens

1. Validation de l'avis de convocation
2. Mot du maire
3. Lecture et Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal – Séance ordinaire du 04 décembre 2023
5. Première Période de questions du public et les questions reçues par courriel
6. Municipalité de Sainte-Croix
  - 6.1. Comptes à payer  
Règlement #695-2023 / Règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
  - 6.2. Adoption  
Règlement #696-2023 / Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)
  - 6.3. Adoption  
Règlement #697-2023 / Règlement régissant la démolition d'immeubles
  - 6.4. Dépôt du projet de règlement
  - 6.5. Avis de motion  
Règlement #698-2023 / Règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2024
  - 6.6. Dépôt du projet de règlement
  - 6.7. Avis de motion  
Règlement #699-2023 / Règlement établissant les tarifs d'aqueduc d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2024, en remplacement du règlement #676-2022 originaire du règlement #10-1966
  - 6.8. Dépôt du projet de règlement
  - 6.9. Avis de motion  
Promesse d'achat / Lot 3 592 264 / 6259-6261 rue Principale
  - 6.10. Autorisation d'achat et désignation des signataires autorisés  
MRC de Lotbinière
  - 6.11. Octroi de contrat / Gré à gré / Service informatique  
Administration

## **SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023**

6.12. Octroi de contrat / Gré à gré / Weblex Design inc. / Conseil sans papier web 2.0

Nominations des membres

6.13. Comité Familles-MADA de Sainte-Croix

7. Hygiène du milieu

Prolongement des réseaux sur la Route Marie-Victorin

7.1. Autorisation de paiement / Honoraires professionnels / Groupe conseil CHG inc. / Études préliminaires

8. Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

8.1. Comptes à payer

8.2. Adoption des prévisions budgétaires 2024

9. Loisirs et culture

Centre de conditionnement physique / La Forge

9.1. Autorisation / Signature d'une convention de bail / Location d'un local sis au 6209 rue Principale / Municipalité de Sainte-Croix et Tuyauterie Canada ULC/Canada pipe company ULC

Embauches

9.2. Joé Houle / Poste de préposé temporaire au comptoir lunch

9.3. Céleste Caron / Poste de préposée temporaire au comptoir lunch

10. Période de questions

11. Levée de la séance

441-2023

### **VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**IL** est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement que:

- **L'AVIS** de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q.c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres;
- **LES** membres considèrent l'avis de convocation bon et valable.

### **MOT DU MAIRE**

Aucun objet.

442-2023

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

443-2023

### **PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

**IL** est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 04 décembre 2023 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL**

- Aucune question reçue par courriel.
- Aucune question du public.

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

444-2023

#### COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### MUNICIPALITÉ

#### COMPTE À PAYER EN DATE DU 13 DÉCEMBRE 2023

<b>BFT BOWLING QUILLO-SERVICE INC.</b>	<b>884.45</b>	
270125526 ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	884.45	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
<b>BIONEST</b>	<b>319.19</b>	
261000419 SERVICES PROFESSIONNELS	319.19	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
<b>BUOPRO CITATION INC.</b>	<b>315.59</b>	
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	359.30	ACHATS DIVERS PAPETERIE
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	-43.71	CRÉDIT ACHATS DIVERS PAPETERIE
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>383.40</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	383.40	REMISE NOVEMBRE 2023
<b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATE</b>	<b>4 500.00</b>	
219000499 AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	4 500.00	ENTENTE PLACES VACANTES TRANSPORT SCOLAIRE 2023-2024
<b>DÉNEIGEMENT ROGER LAMBERT INC.</b>	<b>32 024.59</b>	
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	1 900.53	DÉNEIGEMENT 2022/2023 SURPLUS TROTTOIR (DÉBARCADÈRE)
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	3 501.00	DÉNEIGEMENT 2022/2023 SURPLUS TROTTOIR (RUE LAUZÉ)
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	388.84	DÉNEIGEMENT 2023/2024 SURPLUS TROTTOIR (DÉBARCADÈRE) 1/5
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	716.29	DÉNEIGEMENT 2023/2024 SURPLUS TROTTOIR (RUE LAUZÉ) 1/5
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	11 755.42	DÉNEIGEMENT 2023/2024 TROTTOIRS 1/5
233003443 NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	13 762.51	DÉNEIGEMENT 2023-2024 CÔTE & RUE DU BATEAU 1/5
<b>DOCUMENT EXPRESS ENR.</b>	<b>1 498.41</b>	
270126641 BIEN NON DURABLE SALLE GYM	135.27	AUTOCOLLANTS POUR NUMÉROTATION PUCES
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 363.14	IMPRESSION AVIS MUNICIPAL NOVEMBRE 2023
<b>ÉQUIPRO LOCATION ET VENTE D'OUTILS</b>	<b>201.21</b>	
269000959 COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	201.21	LOCATION NACELLE POUR INSTALLATION LUMIÈRES DE NOËL
<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE</b>	<b>99.60</b>	
270120641 BIENS NON DURABLE - C./COMM	99.60	DÉCORATIONS NOËL
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>	<b>232.83</b>	
241400411 ANALYSE DES EAUX USÉES	125.90	ANALYSE D'EAU USÉE
241200411 ANALYSE DE L'EAU	106.93	ANALYSE D'EAU
<b>FEDERATION QUEBECOISE DES</b>	<b>220.50</b>	
219000494 COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	220.50	MISE À JOUR RÉGLEMENT MUNICIPAL 2024
<b>FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.</b>	<b>19 230.26</b>	
233000443 NEIGE - RUES VILLAGE	19 230.26	DÉNEIGEMENT 2023/2024 RUES MUNICIPALES (SECTEUR URBAIN) 1/5
<b>GLS DICOM EXPRESS</b>	<b>16.35</b>	
232000322 FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	16.35	TRANSPORT FEUX LUMINEUX TRAVERSE PIÉTON
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>	<b>2 310.11</b>	
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER	2 310.11	RÉPARATION LUMIÈRES TERRAIN SOCCER
<b>GROUPE SOLUTECH DRAINS &amp; ÉGOUTS INC.</b>	<b>304.68</b>	
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	304.68	LOCATION TOILETTES CHIMIQUES ACTIVITÉ NOËL
<b>HAMEL GAETAN, RABBAT MYRIAM</b>	<b>802.00</b>	
5513100000 COMPTES A PAYER	802.00	REMBOURSEMENT DE TAXES VERSÉES EN TROP
<b>HOME HARDWARE</b>	<b>210.79</b>	
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	11.48	CÂBLE & RUBAN ÉLECTRIQUE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	139.08	KEROSENE
270126526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	61.14	PELLE À NEIGE & SEL À GLACE
270125522 ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	61.14	PELLE À NEIGE & SEL À GLACE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-62.05	CRÉDIT KEROSENE
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>1 878.32</b>	
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	24.83	SERVICE NOVEMBRE 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	41.17	SERVICE NOVEMBRE 2023
241501681 ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	91.02	SERVICE OCTOBRE & NOVEMBRE 2023
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	127.09	SERVICE NOVEMBRE 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	976.16	SERVICE NOVEMBRE 2023
259000681 ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	527.03	SERVICE OCTOBRE & NOVEMBRE 2023
241500681 ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	91.02	SERVICE OCTOBRE & NOVEMBRE 2023
<b>INSTALLATION RENÉ MAILLOUX</b>	<b>20 830.97</b>	
270125526 ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	74.73	FILES INTERNET
2308050725 MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	4 254.07	SYSTÈME DE CAMÉRAS CENTRE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE
2308050725 MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	3 909.15	INSTALLATION TÉLÉVISEURS CENTRE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE
2308050725 MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	1 727.89	EXTRA BRANCHEMENT TÉLÉVISEURS CENTRE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE
2308050725 MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	10 865.13	INSTALLATION SYSTÈME DE SON CENTRE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE
<b>LA BOUCANERIE DEL TONIO INC.</b>	<b>239.15</b>	
211000310 DEPLAC.ET REPRESATION DES	239.15	REPAS CAUCUS
<b>LEPAGE, BERNARD</b>	<b>36.65</b>	
269000959 COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	36.65	DÉCORATIONS NOËL
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>	<b>1 439.30</b>	
222000443 ENLEVEMENT NEIGE - P. INCENDIE	380.82	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2023/2024 1/5
270120443 ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	927.16	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2023/2024 1/5
259000443 ENLEV NEIGE/PAVILLON ET ABRI	191.32	DÉNEIGEMENT COURS & STATIONNEMENT 2023/2024 1/5
<b>LES MAGASINS KORVETTE LTEE</b>	<b>15.51</b>	
270125526 ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	15.51	NAPPES FÊTES D'ENFANTS
<b>LYSANNE LACROIX</b>	<b>200.00</b>	
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	200.00	MUSIQUE ACTIVITÉ NOËL
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>	<b>16 062.33</b>	
245120951 QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	10 179.51	QUOTE-PART MRC ENFOUISSEMENT 12/12
215000951 QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 882.82	QUOTE-PART MRC ÉVALUATION 12/12
<b>MAQUISCIENCE - JULIE CHRÉTIEEN</b>	<b>200.00</b>	
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	200.00	MAQUILLAGE ACTIVITÉ NOËL
<b>MELIOR MEDIA INC.</b>	<b>481.74</b>	
213000341 PUBL. INFOR - JOURNAUX, REVUES	481.74	PUBLICITÉ OFFRE D'EMPLOI
<b>MÉLISSA CASTONGUAY</b>	<b>35.36</b>	
270150454 PERFECTIONNEMENT LOISIRS	35.36	FRAIS DE FORMATION

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	<b>21 455.41</b>	
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	9 301.73
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	100.00
5513850000	R.R.Q. A PAYER	6 428.48
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	3 487.09
5513825000	RQAP A PAYER	829.14
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	1 308.97
<b>MUNICIPALITE DE LOTBINIERE</b>	<b>75 944.68</b>	
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	16 845.95
245300446	ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	4 032.72
245300446	ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	14 754.05
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	17 572.37
245220446	MATIERES RECYCLABLES TRI	11 364.08
245235446	ENLEVEMENT MATIERES	10 231.62
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	1 143.89
<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES</b>	<b>72.90</b>	
270150454	PERFECTIONNEMENT LOISIRS	72.90
<b>PAGES JAUNES</b>	<b>141.53</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	141.53
<b>PINEAU LE CLOWN-LYNE DUFOUR</b>	<b>350.00</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	350.00
<b>POSTES CANADA</b>	<b>204.14</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	204.14
<b>PRECICOM</b>	<b>434.61</b>	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	434.61
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>	<b>3 162.05</b>	
270126660	PRODUIT ENTRETIEN SALLE GYM	2 286.13
270126660	PRODUIT ENTRETIEN SALLE GYM	875.92
<b>RAY-CAR</b>	<b>281.44</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	281.44
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>	<b>9 103.06</b>	
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	7 488.22
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	100.00
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 514.84
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>	<b>4 097.60</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	4 097.60
<b>SANI-ORLÉANS INC.</b>	<b>11 475.37</b>	
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	3 108.64
241400445	GESTION BOUES - DEGRILLEUR	603.61
241500445	GESTION BOUES - ST. POMPAGE	2 000.57
241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	5 762.55
<b>STELEM</b>	<b>477.15</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	477.15
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>	<b>186.19</b>	
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	41.34
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	78.20
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	66.65
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>	<b>120.32</b>	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.32
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>	<b>86.23</b>	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	86.23
<b>TURGEON SOLUTIONS D'AFFICHAGE INC.</b>	<b>2 951.99</b>	
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	2 951.99
<b>Total : 257 139.36</b>		

445-2023

### ADOPTION DU RÈGLEMENT #695-2023 / RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

**ATTENDU QUE** la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

**ATTENDU QUE** ce conseil est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

**ATTENDU QUE** le Club Quad de Lotbinière et le Club de motoneige sollicitent l'autorisation de la municipalité de Sainte-Croix pour circuler sur certains chemins municipaux;

**ATTENDU QU'**à cette fin, la Municipalité a adopté le règlement #678-2023, le 6 février 2023, tel qu'il appert à la résolution #054-2023;

**ATTENDU QUE** ce conseil juge à propos de modifier ledit règlement afin d'y ajouter de nouvelles autorisations;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement sera donné à la séance de ce conseil tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023, tel qu'il appert à la résolution #413-2023;

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

**ATTENDU QU'**un projet du règlement a été dûment déposé à la séance de ce conseil tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023, tel qu'il appert à la résolution #412-2023;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault et résolu unanimement ;

- **QUE** le règlement #695-2023 intitulé «*Règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux*», soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qu'il suit ;
- **QUE** le règlement #695-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #695-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

446-2023

### ADOPTION DU RÈGLEMENT #696-2023 / RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

**ATTENDU QU'**il est requis d'effectuer la mise à jour de notre Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) numéro 673-2022;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) numéro 673-2022;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement sera donné à la séance de ce conseil tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023;

**ATTENDU QU'**un projet du présent règlement a été dûment déposé à la séance de ce conseil tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté et résolu unanimement ;

- **QUE** le règlement #696-2023 intitulé «*Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés*», soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qu'il suit ;
- **QUE** le règlement #696-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #696-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

447-2023

### DÉPÔT DU RÈGLEMENT #697-2023 / RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1, ci-après « LAU ») et des articles 141 et 142 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), le Conseil municipal a le pouvoir d'adopter et de modifier un règlement concernant la Démolition d'Immeubles ;

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* adoptée le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des Démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments ;

**ATTENDU QUE** l'adoption d'un règlement de démolition a comme principal objectif d'assurer un contrôle des travaux de Démolition complète ou partielle d'un Immeuble, de protéger un bâtiment pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale, mais également d'encadrer la réutilisation du sol dégagé ;

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, la Municipalité doit assurer la protection des immeubles patrimoniaux, notamment les Immeubles construits avant 1940 ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière a adopté son inventaire du patrimoine, tel que prévu au premier alinéa de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, le 12 octobre 2022 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le règlement #689-2023 à la séance de ce conseil tenue le 7<sup>e</sup> jour d'août 2023, tel qu'il appert à la résolution #292-2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité juge à propos de modifier certaines dispositions du règlement #689-2023;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation concernant le projet de règlement sera tenue le 9 janvier 2023 à 18h30;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau et résolu unanimement ;

- **QUE** le règlement #697-2023 intitulé «*Règlement régissant la démolition d'immeubles*» soit adopté à une séance subséquente.

448-2023

### **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #697-2023 / RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DEMOLITION D'IMMEUBLES**

**AVIS DE MOTION** est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #697-2023 intitulé «*Règlement régissant la démolition d'immeubles*».

449-2023

### **DÉPÔT DU RÈGLEMENT #698-2023 / RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AINSI QUE LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article no 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaire pour régler les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour régler les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2024;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement sera régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 13<sup>e</sup> jour de décembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau et résolu unanimement ;

- **QUE** le règlement #698-2023 intitulé «*Règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour les services de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2024*» soit adopté à une séance subséquente.

450-2023

### **AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #698-2023 / RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DEMOLITION D'IMMEUBLES**

**AVIS DE MOTION** est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #698-2023 intitulé «*Règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour les services de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2024*».

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

451-2023

### DÉPÔT DU RÈGLEMENT #699-2023 / RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024, EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT #676-2022 ORIGINAIRE DU RÈGLEMENT #10-1966

**ATTENDU QUE** les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le projet de règlement n° 655-2021 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

**ATTENDU QUE** ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

**ATTENDU QUE** ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2024;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement sera régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 13<sup>e</sup> jour de décembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault et résolu unanimement ;

- **QUE** le règlement #699-2023 intitulé «*Règlement établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2024, en remplacement du règlement #676-2022 originaire du règlement #10-1966*» soit adopté à une séance subséquente.

452-2023

### AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #699-2023 / RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024, EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT #676-2022 ORIGINAIRE DU RÈGLEMENT #10-1966

**AVIS DE MOTION** est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #699-2023 intitulé «*Règlement établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2024, en remplacement du règlement #676-2022 originaire du règlement #10-1966*».

#### RETRAIT D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Madame la conseillère Mélanie Picard se retire des délibérations entourant le point 6.10 à l'ordre du jour et se retire donc de la table du conseil municipal.

453-2023

### PROMESSE D'ACHAT / LOT 3 592 264 / 6259-6261 RUE PRINCIPALE AUTORISATION D'ACHAT ET DESIGNATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS

**ATTENDU QUE** la municipalité désire acquérir le lot no 3 592 264 aux abords de la rue Principale dans le but de procéder à la revitalisation de ladite rue à la suite de la réalisation d'un programme particulier d'urbanisme;

**ATTENDU** la promesse d'achat intervenue le 6 décembre 2023 entre les parties concernées pour le prix de 137 000 \$, en sus de toutes taxes applicables;

**ATTENDU QUE** l'acheteur acquittera les frais et honoraires de l'acte de vente, de sa publication et des copies pour les parties et les créanciers hypothécaires;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** l'achat de la propriété sise au 6259-6261 rue Principale, lot 3 592 264 du cadastre du Québec, circonscription de Lotbinière au prix de 137 000\$ en sus de toutes taxes applicables ;
- **D'AUTORISER** monsieur Stéphane Dion, maire, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer, au nom de la Municipalité, ledit acte d'achat et tout autre document relatif à cette transaction.

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

### RETOUR D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Madame la conseillère Mélanie Picard réintègre les discussions au point 6.11 et revient siéger à la table du conseil municipal

### MRC DE LOTBINIÈRE

454-2023

### OCTROI DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / SERVICE INFORMATIQUE

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière offre maintenant un service en soutien informatique;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière a procédé à une analyse des équipements informatiques de la Municipalité et qu'elle a formulé des recommandations à celle-ci;

**ATTENDU** la réception d'une offre de services professionnels de la «MRC de Lotbinière» datée du 21 novembre 2023, au montant de 10 710,00 \$ excluant les taxes, pour le renouvellement de matériel informatique et la migration de l'infrastructure informatique;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** l'octroi du contrat à la «MRC de Lotbinière» au montant de 10 710,00 \$ excluant les taxes pour le renouvellement de matériel informatique et la migration de l'infrastructure informatique ;

### ADMINISTRATION

455-2023

### OCTROI DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / WEBLEX DESIGN INC. / CONSEIL SANS PAPIER WEB 2.0

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite optimiser les opérations de l'administration générale, ainsi que l'accessibilité pour les membres du conseil à la documentation relative à la tenue des séances du conseil, par le biais d'outils informatiques adaptés à cette fin;

**ATTENDU QUE** de plus en plus de Municipalité et de MRC utilisent ce genre de plateforme pour la planification et la préparation de leurs séances;

**ATTENDU** l'offre de service de l'entreprise «Weblex Design inc.» datée du 7 décembre 2023, au montant de 3 835,97\$, pour la configuration, l'assistance technique et la licence annuelle relatives au procès-verbal informatisé dans le cadre de l'offre du conseil sans papier web 2.0 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** l'octroi du contrat à l'entreprise «Weblex Design inc» au montant de 3 835,97\$, pour la configuration, l'assistance technique et la licence annuelle relatives au procès-verbal informatisé dans le cadre de l'offre du conseil sans papier web 2.0;

### NOMINATION DES MEMBRES

456-2023

### COMITÉ FAMILLES-MADA DE SAINTE-CROIX

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit nommer les membres qui agiront au sein du Comité Familles-MADA de Sainte-Croix pour l'année 2024;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard et résolu unanimement ;

- **DE NOMMER** les personnes suivantes pour agir au sein du Comité Familles-MADA de Sainte-Croix :
  - Mme Mylène Neault, présidente
  - Mme Pamella Marion, membre
  - Mme Carmen Demers, membre et représentante des aînés
  - Mme Cynthia Morin, membre
  - Mme Frédérique Naud, membre
  - M. Éric Vachon, directeur du Service des loisirs.

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

- **DE REMERCIER** Mme Kym Lebrun pour sa contribution et son implication au sein du Comité Familles-MADA de Sainte-Croix.

### HYGIÈNE DU MILIEU

457-2023

#### PROLONGEMENT DES RÉSEAUX SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS / GROUPE CONSEIL CHG INC. / MANDAT D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES / PAVILLON JOSEPH-RÉHAUME

**ATTENDU QUE** la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur le route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée «*Le Pavillon Joseph-Rhéaume*» sise au 6604 route Marie-Victorin ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*Groupe Conseil CHG inc.*» pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*Groupe Conseil CHG inc.*» pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

**ATTENDU** la réception de la facture #22201-1-2, datée du 5 décembre 2023, de la firme «*Groupe Conseil CHG inc.*», d'un montant de 10 899,63 \$ taxes incluses, dont les factures totalisent désormais 90% de l'enveloppe budgétaire, pour la réalisation des études préparatoires relatives au projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme «*Groupe Conseil CHG inc.*» de la facture #22201-1-2 datée du 5 décembre 2023, d'un montant de 10 899,63 \$ taxes incluses pour la réalisation des études préparatoires relatives au projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin;

### CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

458-2023

#### COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### COMPTES À PAYER AU 13 DÉCEMBRE 2023

<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>409.98</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	409.98	REMISE NOVEMBRE 2023
<b>ERIC VACHON</b>		<b>75.23</b>	
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT &	75.23	FRAIS DÉPLACEMENT OCTOBRE & NOVEMBRE 2023
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>		<b>198.10</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	198.10	ACHAT RESTAURANT
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>925.92</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	925.92	RÉPARATIONS ÉLECTRIQUES
<b>HOME HARDWARE</b>		<b>37.45</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	20.21	SEL À GLACE
270181650	VETEMENTS, CHAUSSURES & ACC.	17.24	GANTS DE TRAVAIL
<b>LAROCHE, GUY</b>		<b>181.07</b>	
270181650	VETEMENTS, CHAUSSURES & ACC.	181.07	CHAUSSURES DE SÉCURITÉ
<b>LES P'TITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.</b>		<b>189.50</b>	
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	189.50	ENTRETIEN SOUFFLEUR
<b>MINISTRE DES FINANCES</b>		<b>37.00</b>	
270176499	PERMIS - RESTAURANT	37.00	RENOUVELLEMENT PERMIS

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	<b>6 735.94</b>	
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	2 535.28	REMISE NOVEMBRE 2023
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	50.00	REMISE NOVEMBRE 2023
5513850000 R.R.Q. A PAYER	3 044.74	REMISE NOVEMBRE 2023
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	447.68	REMISE NOVEMBRE 2023
5513820000 RQAP A PAYER	310.94	REMISE NOVEMBRE 2023
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	347.30	REMISE NOVEMBRE 2023
<b>MOLSON CANADA 2005</b>	<b>7 883.50</b>	
270181610 ACHATS - BAR	4 143.12	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	7 220.47	ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	-3 406.49	CRÉDIT ACHAT BAR
270181610 ACHATS - BAR	-73.60	CRÉDIT ACHAT BAR
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>	<b>2 668.42</b>	
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS A.S.C)	1 819.24	REMISE NOVEMBRE 2023
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	50.00	REMISE NOVEMBRE 2023
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	799.18	REMISE NOVEMBRE 2023
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>	<b>1 582.61</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	1 582.61	POLICE NO. 48842 DÉCEMBRE 2023
<b>SERRURIER RIVE-SUD INC.</b>	<b>279.10</b>	
270160522 ENTR. & RÉPARATION- BATIMENT	279.10	ENTRETIEN PORTES CHAMBRE À BIÈRE
<b>SERVICE ALIMENTAIRE GORDON CANADA LTE</b>	<b>1 162.95</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	1 162.95	ACHAT RESTAURANT
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>	<b>90.02</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	20.94	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	72.08	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	-3.00	CRÉDIT ACHAT RESTAURANT
<b>VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON</b>	<b>24.88</b>	
270120496 FRAIS CARTE DE CRÉDIT	13.18	FRAIS DE CRÉDIT
270120496 FRAIS CARTE DE CRÉDIT	11.70	FRAIS DE CRÉDIT
<b>Total :</b>	<b>22 481.67</b>	

459-2023

## ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

### REVENUS :

Activités glace adultes :	134 388 \$
Activités glace mineurs :	88 373 \$
Locations et activités diverses :	15 680 \$
Restaurant, bar et distributrice :	187 000 \$
Magasin de sport :	4 700 \$
Intérêts :	0 \$
Autres revenus :	3 500 \$
Subventions :	400 \$

**TOTAL :** **434 041 \$**

### CHARGES :

#### Administration générale

Salaires et charges sociales :	47 822 \$
Transport et communication :	5 388 \$
Entretien et équipement bureau et informatique :	911 \$
Formation administration :	425 \$
Honoraires professionnels :	10 040 \$
Services techniques et autres :	28 615 \$
Biens non durables administration :	1 250 \$

Sous-total : 94 451 \$

#### Opérations

Salaires et charges sociales :	174 519 \$
Transport de matériel :	100 \$
Ent. et réparation des infrastructures :	71 387 \$
Ent. et réparation des équipements :	41 265 \$
Formation main-d'œuvre opérations :	300 \$
Services techniques et autres :	6 334 \$
Biens non durables opérations :	217 550 \$

Sous-total : 511 455 \$

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

### Frais de financement :

Intérêts sur dette L.T. :	0 \$
Frais bancaire :	0 \$
Sous-total :	0 \$
Amortissement :	(57 564 \$)
Remboursement dette long terme :	0 \$
Activités d'investissement :	12 500 \$
Surplus affecté loisir municipal :	( 0 \$)
Sous-total :	(45 064 \$)
<b>TOTAL :</b>	<b><u>560 642 \$</u></b>
<b>DÉFICIT PRÉVU :</b>	<b>(126 801 \$)</b>

**IL** est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu d'adopter le budget présenté et le déficit prévu de 126 801\$.

### LOISIRS ET CULTURE

460-2023

#### CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE / LA FORGE AUTORISATION / SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE BAIL / LOCALISATION D'UN LOCAL SIS AU 6209 RUE PRINCIPALE / MUNICIPALITÉ DE SAINTE- CROIX ET TUYAUTERIE CANADA ULC/CANADA PIPE COMPANY ULC

**ATTENDU QUE** la Municipalité projette l'ouverture d'un centre de conditionnement physique prochainement;

**ATTENDU QUE** l'entreprise «*Tuyauterie Canada ULC/Canada pipe company ULC*» a souhaité épauler la Municipalité dans ce projet, au bénéfice des citoyens;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'achat d'équipements pour ce projet, tel qu'il appert aux résolutions #146-2022, #322-2023, #323-2023, #324-2023 et #393-2023;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des frais relatifs aux rénovations et à l'aménagement des lieux sis au 6209 rue Principale, lot 3 592 268 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, ont été pris en charge par l'entreprise «*Tuyauterie Canada ULC/Canada pipe company ULC*»;

**ATTENDU QUE** la Municipalité et l'entreprise concernée ont négocié une entente d'une durée de 20 ans pour la location des lieux au montant de 10 000\$ par année pour une superficie approximative de 5 500 pieds carrés;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de ce projet d'entente survenu entre la Municipalité et «*Tuyauterie Canada ULC/Canada pipe company ULC*» ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit désigner, par résolution, les signataires du contrat de location afin de conclure la transaction ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau et résolu unanimement ;

- **D'APPROUVER** l'entente de location survenue entre la Municipalité de Sainte-Croix et «*Tuyauterie Canada ULC/Canada pipe company ULC*» pour la location d'un local d'une superficie approximative de 5 500 pieds carrés, au montant de 10 000\$ par année pour une durée de 20 ans;
- **DE FIXER** au 14 décembre 2023 l'échéancier pour la signature du contrat de location entre les parties ;
- **D'AUTORISATION** monsieur Stéphane Dion, maire, à procéder à la signature de cette entente ;

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

461-2023

### EMBAUCHE MONSIEUR JOÉ HOULE / POSTE DE PRÉPOSÉ TEMPORAIRE AU COMPTOIR LUNCH

**IL** est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'engager monsieur Joé Houle pour agir à titre de préposé temporaire au comptoir lunch

Début de l'emploi : 14 décembre 2023  
Rémunération : Selon la convention collective en vigueur

- Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

462-2023

### MADAME CÉLESTE CARON / POSTE DE PRÉPOSÉ TEMPORAIRE AU COMPTOIR LUNCH

**IL** est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'engager madame Céleste Caron pour agir à titre de préposée temporaire au comptoir lunch

Début de l'emploi : 14 décembre 2023  
Rémunération : Selon la convention collective en vigueur

- Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL ET SUR FACEBOOK CONCERNANT

- Information concernant la dette de la Municipalité de Sainte-Croix et mise à jour à la population à ce sujet par le maire selon le profil financier 2023.
- Information concernant les surplus accumulés de la Municipalité.
- Information concernant la taxation pour l'exercice financier 2024.
- Information concernant les investissements prévus au sein du parc Jean-Guy Fournier pour l'exercice financier 2024.
- Information concernant le projet de prolongement des services sur la route Marie-Victorin.
- Question reçue sur *Facebook* : Information concernant les investissements prévus à l'aréna de Sainte-Croix et plus précisément concernant les contributions régionales aux infrastructures de loisirs.
- Information sur les travaux envisagés à l'aréna.
- Information concernant les procédures de demandes de commandites et de gratuités à la Municipalité.
- Information concernant le propriétaire 6259-6261 rue principale et l'avenir du bâtiment.
- Remerciement d'un citoyen pour le travail de l'administration municipale et du Conseil concernant les prévisions budgétaires 2024.
- Aucune question reçue par courriel.

463-2023

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL** est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 12 heures.

---

Stéphane Dion  
Maire

---

Francis Matte, directeur général  
et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.